



Ville de Fleury-les-Aubrais

Envoyé en préfecture le 27/08/2024

Reçu en préfecture le 27/08/2024

Publié le

ID : 045-214501470-20240826-DEL2024\_078-DE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

### SEANCE DU LUNDI 26 AOUT 2024

#### Délibération n°2024\_078

#### 2) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six août, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **19 août 2024** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

#### Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Michel BOITIER, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, M. Sébastien VARAGNE, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Barbara NUGOU, M. Philippe RICHARD, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Nicolas LE BEUZE, M. Éric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

#### Absent.e.s avec pouvoir :

M. Johann FOURMONT (donne pouvoir à M. Bernard MARTIN), M. Hervé DUNOU (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Christelle BRUN-ROMELARD (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), M. Benjamin DELAPORTE (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), M. Patrice AUBRY (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à M. Michel BOITIER), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Rémi SILLY)

#### Absent.e.s :

Mme Sandra SPINACCIA, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Mme Barbara NUGOU remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35

Présents : 25

Votants : 33

Ville de Fleury-les-Aubrais

**VIE INSTITUTIONNELLE**

**2) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 mai 2024**

**Mme CANETTE, Maire, expose**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-15,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 mai 2024.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme.

Fleury-les-Aubrais, le 27 août 2024



Pour la Maire,  
La Directrice générale des services  
Florence FRESNAULT

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : **27 AOUT 2024**

Publié le : **28 AOUT 2024**

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- Date de sa publication.
- Saisine possible par l'application informatique « télérecours citoyens » sur le site internet <https://www.telerecours.fr>